



CONSEIL DE PRESSE

(Organe créé par la loi du 20 décembre 1979 relative à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste et régi par la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias modifiée le 11 avril 2010)

Décision de la Commission des Plaintes

Réunion de la Commission des Plaintes du mardi, 11 juillet 2017

Membres présents Pierre Gehlen (Président), Joseph Lorent (Journaliste), Jean-Lou Siweck (Éditeur), Alvin Sold (Éditeur)

Plainte de Madame Frieda Cauwenbergh

contre « RTL New Media » Luc Marteling (Rédacteur en chef)

Après avoir exposé leurs points de vue respectifs, les parties s'arrangent comme suit :

La partie RTL retire immédiatement les articles incriminés par la plaignante de son site internet.

Cette proposition est acceptée par la plaignante.

Pour la Commission des Plaintes



[Signature]
Pierre GEHLEN

Président de la Commission des Plaintes

Siège:

Maison de la Presse
24, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Adresse postale:

Boîte postale 1584
L-1015 Luxembourg

Téléphone: (00352) 22 23 11

Téléfax: (00352) 22 23 40

E-mail: secretariat@press.lu

Website: <http://www.press.lu>

Compte bancaire:

CCPLLULL

IBAN LU23 1111 0737 9474 0000